

<b>Compte rendu du groupe de travail « Tourisme, aménagement du territoire, sécurité » des sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy – Cap Fréhel</b>	Groupe de travail « Tourisme, aménagement du territoire, sécurité »
	Date : mardi 30 mars 2021 de 14h à 17h.
	Lieu : par visio ZOOM
	Animateurs : Morgane OISEL – Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA), Aurélien PIERRE (Syndicat Mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel SMGSCECF), Pauline BLANCHARD, Marion COLLIN et Olivier ABELLARD – (Office français de la Biodiversité (OFB)).
	Rédacteurs CR : MO, AP, PB, OA, MC
Documents : cf liens vers support de présentation et fiches diagnostic	
	

**Résumé :** Ce groupe de travail s'intéresse aux activités d'aménagement, de tourisme et de sécurité sur les sites Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il a pour objectif de présenter et discuter les informations disponibles pour chaque activité recensée sur les sites et les initiatives mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

**Déroulé :** Après un tour de table, un rappel des groupes de travail déjà organisés et une présentation des objectifs de la réunion, les activités pratiquées sur les sites sont présentées et font l'objet d'échanges avec les participants. La réunion se conclut par un rappel des prochaines étapes de travail sur les sites Natura 2000.

#### Participants : 26

NOM	Prénom	Structure	Fonction
ABELLARD	Olivier	OFB	CM Natura 2000 marin
BERTHELOT	Pierre-Jean	DREAL Bzh	Référent site CECF
BLAIN	Michel	Vivarmor Nature et Cotes d'Armor Nature Environnement	
BLANCHARD	Pauline	OFB	CM Natura 2000 marin
CAYATTE	Marie-Laure	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Directrice
CHOLET	Didier	Mairie Fréhel	Adjoint au maire - urbanisme et environnement
COLLIN	Marion	OFB	CM Natura 2000 marin
CORRE	Vincent	CAD22	Chargé développement touristique
COUET	Pauline	GECC	CM scientifique
GUILLARD	Rozenn	Lamballe Terre et Mer	CM environnement
HELLEU	Isabelle	Mairie Plérin	CM Environnement
JOSSE	Béatrice	SCOT Pays St Brieuc	Chef Projet
LE CALVEZ	Servane	CDPMEM Cotes Armor	CM environnement/enquêtrice SIPêche
LE NAOUR	Alexis	Dinan agglomération	CM Urbanisme

<b>LECLERCQ</b>	Magali	DDTM 22	CM politique maritime intégrée environnement marin et DPM
<b>LEDARD</b>	Michel	DREAL Bzh	Référent site Saint Briec
<b>OGIER</b>	Daniel	Mairie Yffiniac	Ajoint à l'urbanisme
<b>LELIEVRE</b>	Grégoire	COM BREST BCRM de Brest	Lieutenant de Vaisseau
<b>OISEL</b>	Morgane	SBAA	CM Natura 2000
<b>PELLOIN</b>	Cévina	CROSS Bretagne	CM Sports
<b>PIERRE</b>	Aurélien	Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	CM Natura 2000
<b>PLADYS</b>	Clémentine	Office Tourisme Cap d'Erquy - Val André	Référente Accueils et BIT
<b>PORCHER</b>	Hélène	CD22	Service Patrimoine Naturel - CECF
<b>QUERVILLE</b>	Andréa	Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre	Technicienne
<b>SOULAINÉ</b>	Maël	Armor Surf School	
<b>TREHET</b>	Claire	DDTM 22	Service Environnement

## Documents support du groupe de travail

La présentation et les rapports détaillés sont accessibles ici :

- pour la baie de Saint-Briec Est : <http://saint-briec-est.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>
- pour le Cap d'Erquy cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/espace-d-echanges/reunions-de-concertation/groupe-de-travail>

## Débats- Discussion

Un temps d'échange a été organisé après chaque présentation. Seuls les échanges et éléments de discussions faisant suite à la présentation sont rapportés ci-après. Le diaporama avec le contenu de chaque présentation est proposé en annexe.

### Défense et action de l'Etat en mer

*Intervention d'Olivier Abellard (OFB)*

**Aurélien Pierre** : Les vols de basse altitude génèrent du dérangement sur les colonies nicheuses du cap Fréhel et semblent assez fréquents. C'est un sujet sur lequel on pourra communiquer avec les services de défense de l'état.

### Tourisme littoral

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

*Intervention de Vincent Corre (Côtes d'Armor Destination)*

CAD est une agence de développement touristique. Elle apporte des outils d'aide à la décision aux acteurs du tourisme.

Parmi les initiatives de Côtes d'Armor Destination en faveur de la biodiversité, l'organisme s'est impliqué dans le processus de la labellisation du Grand site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel. Il vise à promouvoir la destination et développer une mobilité de la clientèle touristique et excursionniste dans le site en favorisant la mobilité douce et les liens ferroviaires.

Le projet européen Expérience est en cours (2020-2023). Il regroupe des acteurs de toute la côte Manche pour développer un tourisme éthique en toute saison. Dans ce cadre, un travail

de diagnostic a été mené au préalable, avec des enquêtes de perception du tourisme auprès des habitants des Côtes d'Armor. Côtes d'Armor Destination a engagé un travail pour développer des produits expérientiels sur les territoires.

L'organisme valorise les espaces naturels protégés sur territoire en publiant des documents de promotion et des informations sur son site internet.

Les activités de pleine nature sont de plus en plus prisées (sports nautiques, itinérance douce). La fréquentation des itinéraires de mobilité douce a progressé durant l'été 2020. CAD valorise le savoir-faire sur le territoire et l'environnement au travers d'ateliers découverte qui ont connu un grand succès en 2020. L'excursionnisme se développe aussi.

Le tourisme de proximité a tendance à se développer et se renforce avec une clientèle en provenance de Bretagne et du Grand Ouest. Les résidences secondaires ont été très utilisées en été 2020 et hiver 2021.

**Aurélien Pierre** : A noter que le tourisme est en lien avec les activités de sports et de loisirs abordées lors du précédent groupe de travail. Elles ne sont pas abordées à l'occasion du même groupe de travail, pour des questions logistiques, mais sont bien à étudier en lien d'interdépendance.

**Michel Blain** : En tant que cabinet de conseil, Côtes-d'Armor Destination a-t-elle été sollicitée par la personne qui souhaite faire un aménagement dans l'ex carrière de Fréhel ?

Réponse : Oui, CAD a été interrogée par les porteurs de projets qui ont présenté leur projet. Cependant, Côtes d'Armor Destination apporte une aide pour les projets touristiques mais ne s'engage pas pour les collectivités. Elle ne prend pas de décision quant à ce type de projet.

## **Démographie et urbanisation**

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

**Michel Blain** : les mesures prises pour les chiroptères sont bonnes. A noter que les hirondelles aussi sont en déclin.

Un autre phénomène qui n'a pas été évoqué participe indirectement à l'artificialisation des sols : la multiplication des ronds-points. Il artificialisent et on remarque en plus le développement de zones d'activités en bordure de rond-point. C'est un phénomène sur lequel il faut être vigilant.

**Isabelle Helleu** : Un plan local d'urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration sur le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération. Les réflexions sont amorcées dans chacune des communes. On peut s'interroger sur l'artificialisation des sols. Comment Natura 2000 est associé à ces débats ?

Réponse : En ce qui concerne le site Baie de Saint-Brieuc Est, une réflexion est en cours sur le PLUi, et l'opérateur Natura 2000 y est associé. et invité à tous les groupes de travail. L'opérateur Natura 2000 peut être concerté et intégré à la démarche. Il faut savoir que la démarche Natura 2000 s'appuie sur de la concertation. L'objectif de cette politique est de concerter tous les acteurs pour concilier la protection des habitats et des espèces avec les aménagements et activités. Des évaluations d'incidences sont obligatoires pour les projets d'aménagement dans le périmètre Natura 2000. Les opérateurs Natura 2000 apportent des préconisations pour éviter les atteintes au milieu et à la biodiversité (en application de la séquence ERC – Eviter réduire Compenser).

**Isabelle Helleu** : Peut-on solliciter l'opérateur Natura 2000 pour la démarche communale qui doit faire ses propositions à intégrer au PLUi.

Réponse : Oui. Le lien entre l'opérateur Natura 2000 et les communes est même souhaitable pour identifier les enjeux écologiques dans les secteurs du périmètre Natura 2000. A noter que les cordons de galets des Rosaires et la pointe du Roselier font déjà objet de protection via une politique d'acquisition par le Conservatoire du littoral.

**Isabelle Helleu** : Les sites sont déjà bien protégés mais il y aurait aussi intérêt à protéger l'amont qui a un impact sur ces sites.

Réponse : Natura 2000 ne pourra pas sortir de son secteur de compétence, n'incluant que le périmètre désigné. En revanche, Saint-Brieuc Armor Agglomération peut travailler à une réflexion en amont sur le territoire de Plérin.

**Béatrice Josse** : On a parlé précédemment d'une inscription dans les Scot et PLU de mesures pour limiter l'urbanisation au sein de sites Natura 2000. Or, on ne parle pas seulement de « limiter » mais bien d'une interdiction d'urbanisation dans les périmètres Natura 2000 dans les Scot dans cadre de la protection des Trames Verte et Bleue. C'est notamment le cas dans le Scot du Pays Saint-Brieuc où une étude poussée sur les Trames Verte et Bleue a été menée. Les périmètres Natura 2000, périmètres réglementaires et périmètres complémentaires sont protégés de l'urbanisation.

Le rôle du Scot est de protéger en amont. Le Pays de Saint-Brieuc est en train de travailler sur une révision du Scot et un nouveau PADD (projet politique du Scot). Il a des enjeux transversaux et non pas thématiques (Enjeu Baie de Saint-Brieuc d'amont en aval, par exemple), notamment sur la pollution de l'eau et la biodiversité.

Pour le « Zéro artificialisation nette », l'objectif est fixé à 2040. C'est un objectif, ce qui ne signifie pas que dans le prochain Scot on aura zéro artificialisation mais qu'on tendra vers ce chiffre.

Il n'y a pas trop de craintes à avoir concernant les zones AU dans le PLU. En effet, de nombreux PLU sont anciens (datant de 2005) et comportent des zones AU. Cependant, toutes les zones décrites comme AU dans ces anciens PLU ne seront pas urbanisées. AU n'est pas une réserve foncière mais un zonage sur un plan ; il ne s'agit pas d'un droit acquis par une commune ni par un propriétaire. De très nombreuses zones AU sont remises en cause, et sont déclassées en zones agricoles ou naturelles. On observe une tendance à une volonté de moins artificialiser ces dernières années.

**Aurélien Pierre** : Le domaine de l'Anruen est en site Natura 2000 et intégré au Scot. Pourtant, des zones sont urbanisées et continuent de faire l'objet de demandes pour des constructions (maisons, piscines).

Il y a eu des refus de permis pour des constructions de maisons mais certains creusements de piscine ont été autorisés. Il y a beaucoup de demandes dans cette zone de la part des habitants pour déposer des dossiers d'urbanisation. Le PLU date de 2008 et prévoit une zone constructible sur le domaine. Il n'a pas encore été mis en compatibilité avec le Scot.

**Morgane Oisel** : L'orientation est actuellement à la densification. L'objectif est de grignoter le moins possible d'espaces agricoles.

**Alexis Le Naour** : Dinan Agglomération a une position un peu différente car le PLU est applicable depuis 1 an et demi et le Scot est récent. L'orientation est aujourd'hui de ne pas créer de nouvelles zones urbanisées, mais plutôt de faire un tri sur les zones constructibles existantes. La plupart de nouveaux PLU n'incluent pas de nouvelles zones constructibles mais préservent les zones naturelles.

Les documents d'urbanisme se placent sur un temps long ce qui explique quelques fois un manque de cohérence entre les actions et les préconisations. Certains documents ne sont pas encore appliqués.

Sur la « Zéro artificialisation, le SRADDET fixe l'objectif à 2040. La loi climat actuellement en discussion, indique un objectif de zéro artificialisation nette à 2050 et une diminution par deux par rapport au 10 dernières années. Ce dispositif va arriver rapidement dans les objectifs du gouvernement pour les documents d'urbanisme.

Sur les communes du territoire, on observe une forme de fuite en avant sur l'urbanisation. Le territoire présente des particularités : une pression foncière importante, un part des résidences secondaires augmentant, des constructions pour proposer de nouveaux logements. Maintenant, on se demande comment et qu'est-ce qu'on construit, le foncier doit-il rester privé ou devenir communal ? le sujet est en question actuellement. L'urbanisation est en train d'afficher un virage très important au niveau des communes. Sur Dinan Agglo c'est assez marqué, entre l'ancien PLU et le nouveau, des terrains constructibles ont été déclassés en agricoles. Il s'agit d'un changement d'ampleur pour les communes.

**Didier Cholet** : la Mairie de Fréhel fait partie du PLU de Dinan Agglo. La commune a diminué le nombre de terrains à construire et ne projette presque plus d'extension d'urbanisation mais une densification. Il n'y a aucune possibilité de construire en zone Natura 2000 et seulement 30 % en zone littorale. L'optique est d'augmenter la densification.

**Olivier Abellard** : Sur le milieu marin, le souci de l'artificialisation a aussi été exprimé dans le document stratégique de façade. Ce document est opposable.

Sur le domaine public maritime, l'objectif de limitation de l'artificialisation n'est pas de zéro mais des cibles prévoient une tendance à la baisse du rythme moyen d'artificialisation pour exprimer la volonté de la baisse du niveau d'artificialisation. Le DSF est un document de planification à l'échelle de la façade maritime; C'est à l'échelle de la façade maritime et à ce titre beaucoup moins précis que les PLU et les Scot.

*Note post-réunion : les objectifs environnementaux du DSF concernant l'artificialisation sont les suivants : Limiter les pertes physiques d'habitats marins liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20 mètres de profondeur, et Limiter les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux ouvrages, activités et usages maritimes.*

**Aurélien Pierre** : L'urbanisation des communes est aussi limitée par la capacité de traitement des eaux usées en station d'épuration.

**Alexis Le Naour** : La capacité de traitement des eaux est une limite mais techniquement des solutions pourront toujours être trouvées. Bémol sur les stations d'épuration ce n'est pas ça qui freine le plus, car d'expérience on trouve toujours une solution.

**Morane Oisel** : On voit bien que le virage est pris sur nos territoires mais il y a encore beaucoup à faire (la Bretagne est la troisième région à être la plus artificialisée). Il faut continuer les réflexions en amont pour protéger ce qu'on peut encore.

**Estelle Porcher** : le département a une stratégie foncière basée sur l'acquisition de terrains mais aussi de création de corridors écologiques pour avoir un réseau de zones naturelles hors agglomération.

## Gestion des déchets

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

**Aurélien Pierre** : Sur le territoire de Dinan Agglo, toutes les poubelles et les bacs à marée étaient collectés par Dinan Agglo, mais il semble qu'à l'avenir ce ne sera plus l'agglomération mais à charge des communes.

**Didier Cholet** : Une convention a été passée avec Dinan Agglo pour que ça continue à être fait comme précédemment.

**Isabelle Helleu** : La réserve naturelle de la Baie de Saint Briec porte une initiative d'échantillonnage de la vase du fond de baie de Saint-Briec pour analyser les microplastiques présents.

Réponse : C'est une initiative en collaboration avec les scientifiques de la Réserve. Il est important de préciser que la Réserve est co-gérée par VivArmor Nature et SBAA.

**Isabelle Helleu** : Comment pourra-t-on exploiter les résultats de cette étude dans le cadre du docob ?

Réponse : Les résultats nous apporteront une connaissance supplémentaire. S'ils nous permettent d'avoir une solution d'action sur le terrain, nous pourrons y réfléchir. Ça peut être une compétence Natura 2000. Les fiches « activité » nous servent à connaître les initiatives et à prévoir les futures actions sur le territoire.

**Aurélien Pierre** : Des sites sont suivis pour la reproduction des oiseaux marins. Un suivi a été mis en place pour identifier et analyser les macro-déchets présents dans les nids. Une corrélation est à l'étude entre la présence de déchets dans les nids et dans le milieu marin.

**Morgane Oisel** : Des nettoyages des plages permettent de ramasser des déchets dans le périmètre de la réserve naturelle. Une convention a été signée avec le CEDRE pour analyser les macro-déchets et leur provenance.

**Olivier Abellard** : Il y a un intérêt à ce qu'une action collective et concertée soit mise en place entre les collectivités et Natura 2000 sur la question des déchets. Des actions de sensibilisation peuvent être inscrites dans le programme d'actions à l'échelle du site N2000.

**Morgane Oisel** : Les collectivités sont déjà fortement engagées dans la sensibilisation et la réduction des déchets. C'est une compétence de leur ressort.

**Isabelle Helleu** : Un plan d'action commun avec les collectivités est une bonne idée. Cependant la question de l'impact des déchets dans la chaîne alimentaire est un sujet qui paraît moins « grand public », et plutôt scientifique.

**Alexis Le Naour** : Les collectivités sont engagées sur la gestion, le ramassage des déchets et les volets pédagogiques (réduction des volumes de déchets, recyclage, gestion des déchets verts, tri). La dynamique locale de population rend difficile la gestion des déchets, quand certains résidents secondaires sont présents en nombre une partie de l'année et n'ont pas l'espace suffisant pour le stockage de ses déchets verts. De plus le foncier cher et contraint rend aussi difficile le stockage et le compostage. C'est une spécificité du territoire.

**Michel Ledard** : Les microplastiques sont un problème très complexe dans doute pas résolu par Natura 2000. Dans le cadre de Natura 2000, il est possible d'accompagner les démarches de collecte vertueuse sur les habitats d'intérêt communautaire ou proposer un accompagnement des collectivités via des contrats Natura 2000 pour par exemple éviter les recours aux cribluses.

**Morgane Oisel** : sur le site, on fait surtout face à un nettoyage mécanique lié aux algues vertes. Beaucoup de communes se sont déjà engagées à faire un nettoyage de manière plus vertueuse.

### **Gestion de l'eau**

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

*Intervention d'Andréa Querville (SM Arguenon Penthièvre)*

**Morgane Oisel** : Dans le cadre de Natura 2000, la retenue de Saint Barthélemy est en périmètre dédié à la protection du Coléanthe subtil. L'abaissement de l'eau dans la retenue doit permettre l'exondation des berges pour que le Coléanthe fasse son cycle biologique complet. Il y a donc une obligation de marnage. Cependant, en période de sécheresse le gestionnaire ne peut pas toujours permettre de faire baisser le volume d'eau. Les rives ne sont pas suffisamment exondées pour que le Coléanthe puisse revenir. Une vigilance sera portée pour qu'il y ait une exondation chaque année.

**Alexis Le Naour** : La station d'épuration de Pléboulle a été finalisée en 2019.

**Cevina Pellouin** : Le syndicat de gestion de l'eau joue-t-il un rôle pour la réduction des déchets ? Les événements sportifs sont sujets à l'utilisation de bouteilles d'eau. Y a-t-il des actions proposées par syndicat pour réduire utilisation des bouteilles d'eau ? Des demandes sont souvent exprimées par des événements qui auraient besoin de rampe à eau pour pouvoir éviter les bouteilles plastique.

Réponse : Des actions spécifiques pour limiter les déchets plastiques ont été mises en place par Kerval, dont des ateliers, des stands et des poubelles dédiées pour sensibiliser les personnes qui viennent à ces événements. Il est possible de leur poser la question sur l'usage des bouteilles plastique. Des associations sportives sensibilisent à l'utilisation de gobelet unique pour éviter les bouteilles lors des trails. Il y a plusieurs interlocuteurs sur ce sujet (collectivités car compétence eau potable distribution) et syndicat de traitement des déchets. Ce sont des pistes vers qui se tourner pour essayer d'avoir des conventions ou développer des projets expérimentaux de rampe à eau. Mais le secteur de l'eau potable est très sensible car les procédures sanitaires sont importantes.

**Andréa Querville** : Le SMAF a rendu un avis sur l'innovation de la station d'épuration de Saint-Cast-le-Guidlo en 2019.

Un profil de vulnérabilité conchylicole dans la baie Arguenon la Fresnaye a aussi été réalisé ce qui va permettre une action sur l'assainissement pour limiter la contamination microbiologique des zones conchylicoles. Des actions vont commencer à se mettre en place en 2021. Ce profil a été élaboré dans le cadre d'un interSAGE.

**Isabelle Helleu** : L'opération « Ici commence la mer » pourrait être ajoutée aux exemples d'opérations mises en place.

## Mobilités

*Intervention de Morgane Oisel (SBAA) et d'Aurélien Pierre (SMGSCECF)*

**Michel Blain** : Au sujet de l'accès à vélo au GR34 il est bien entendu qu'il ne sera pas possible de faire le GR 34 à vélo.

Réponse : Il ne s'agit que de l'accès au GR 34 en vélo pour ensuite le parcourir à pied. La loi n'autorise que le cheminement pédestre sur le GR.

**Marie-Laure Cayatte** : Dans le cadre du label, le Grand site Cap d'Erquy Cap Fréhel promeut la mobilité douce pour mieux accéder au Grand site et circuler dans le Grand site sans voiture.

**Morgane Oisel** : Les collectivités se sont engagées pour promouvoir des solutions douces de déplacement mais quelques fois la topographie rend la tâche difficile pour les déplacements à vélo.

**Marie-Laure Cayatte** : des ateliers « mobilité » sont organisés avec les acteurs du transport en commun et les prestataires vélos. L'intérêt serait de promouvoir l'intermobilité (bus, vélo). Les vélos électriques sont très lourds et ne peuvent pas être mis sur racks des bus (en cours de réflexion pour améliorer système) et sur le site, on a aussi le problème d'un réseau de plusieurs communautés de communes (2 systèmes de bus). Un travail est à faire avec les acteurs du transport en commun à moyen terme.

**Alexis Le Naour** : les transports urbains dépendent de la compétence de l'agglomération et les transports interurbains de la région.

## Prochaines étapes

Le comité de pilotage est la prochaine étape de validation de l'état des lieux pour les deux documents d'objectifs. Il devrait se tenir vers la mi-juin 2021. Entre temps un document Diagnostic - Etat des lieux pour chaque site N2000 sera publié et mis en ligne sur le site Internet de chaque site.

## Coordonnées des chargés de mission N2000

**Morgane Oisel** : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Baie de Saint-Brieuc Est et activités humaines terrestres*

[morgane.oisel@sbaa.fr](mailto:morgane.oisel@sbaa.fr) 02 96 68 23 58

**Aurélien Pierre** : *thématique diagnostic écologique terrestre du site Cap d'Erquy Cap Fréhel activités et humaines terrestres*

[natura2000revision@caperquyfrehel.fr](mailto:natura2000revision@caperquyfrehel.fr) 02 96 41 50 83

**Marion Collin** : *thématique habitats marins*

[marion.collin@ofb.gouv.fr](mailto:marion.collin@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 81

**Pauline Blanchard** : *thématique oiseaux marins, poissons amphihalins et activités humaines en mer*

[pauline.blanchard@ofb.gouv.fr](mailto:pauline.blanchard@ofb.gouv.fr) 02 40 13 40 20

**Olivier Abellard** : *thématique mammifères marins et activités humaines en mer*

[olivier.abellard@ofb.gouv.fr](mailto:olivier.abellard@ofb.gouv.fr) 02 33 69 20 82



Retrouvez tous les documents de travail, notamment ceux du GT2, sur les sites internet de chaque site Natura 2000 :

Pour le site Baie de Saint-Brieuc Est : <http://saint-brieuc-est.n2000.fr/>

Pour le site Cap d'Erquy Cap Fréhel : <http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/>

aller à l'onglet Espace d'échange